

Nos impôts pour la paix

Serge Mongeau

Depuis déjà quelques années, on parlait au Québec de fonder un mouvement d'objection de conscience à l'utilisation militaire de nos impôts: c'est maintenant chose faite. En effet le 28 janvier dernier est né à Montréal le mouvement "Nos impôts pour la paix". La vingtaine de militants présents lors de l'assemblée de fondation entendent bien sensibiliser des milliers de Québécois et tenter d'en convaincre le plus possible de signifier d'une manière concrète au gouvernement du Canada leur opposition à la proportion importante de nos impôts utilisée pour l'armement. Il se dépense actuellement dans le monde 1 million de dollars par minute en achats d'armes; uniquement au Canada, les dépenses militaires s'établissent à 10 487 920 000 \$ pour l'année 1986 (soit 9% du budget du gouvernement canadien).

L'occasion de poser un geste concret

De plus en plus de gens s'opposent à la guerre, soit qu'ils craignent les conséquences d'un conflit généralisé qui impliquerait l'emploi d'armes nucléaires et par suite la contamination de toute la planète, soit qu'ils trouvent inapproprié l'usage des armes pour régler les problèmes de relations humaines, surtout à une époque où nous sommes chaque jour informés de situations tragiques, dans le Tiers-Monde, qui pourraient être facilement résolues si nous y consacrons

seulement une partie des montants dévolus à l'achat d'armements. Le gouvernement du Canada consacre moins de 1% de son budget à l'aide internationale, mais plus de 9% aux dépenses militaires. Beaucoup de gens voudraient que le gouvernement agisse différemment et cesse cette interminable course aux armements; mais la plupart du temps les gens ne savent pas comment ils pourraient arriver à infléchir les orientations du gouvernement et ils se sentent impuissants. Nous rencontrons très souvent ce sentiment de désespérance et d'inertie chez des personnes pourtant remplies de bonne volonté. A l'occasion, on participe à une manifestation ou on signe une pétition; mais sans trop y croire et surtout sans arriver à voir des résultats concrets qui découlent de ces actions. Des dizaines de milliers de Québécois ont indiqué au gouvernement Mulroney qu'ils aimeraient que le Canada renonce à l'achat d'un seul avion F-18 et qu'il consacre cet argent à des fins pacifistes: M. Mulroney n'a pas bronché et a opposé une fin de non recevoir aux demandes des Québécois.

Ce que le gouvernement du Canada ne veut nous donner, nous avons décidé de le prendre. C'est dans cette optique que nous avons fondé "Nos impôts pour la paix". Nous incitons les gens qui souhaitent la démantèlement du pays à refuser de

payer la portion de leurs impôts fédéraux qui va aux dépenses militaires directes ou indirectes; cette proportion oscille autour de 10%, selon les années. Pour bien signifier au gouvernement que nous ne sommes pas contre le principe des impôts, nous déposons cet argent dans un "Fonds pour la paix" auquel nous ne toucherons pas et que nous transférerons au gouvernement le jour où il mettra sur pied un "Fonds canadien pour la paix" qui serait alimenté par l'impôt que les gens pourraient y verser au moment de leur rapport annuel, puisqu'ils seraient appelés à choisir entre une contribution pour la défense ou une autre pour la paix.

Un mouvement International

L'action que nous entreprenons s'inscrit dans un mouvement international, puisqu'il existe de tels mouvements en France, en Suisse, en Allemagne, en Italie, en Belgique, au Japon, en Grande-Bretagne, en Hollande, en Australie et aux Etats-Unis. Au Canada même, le "Peace Tax Fund" a été mis sur pied en Colombie-Britannique par Conscience Canada en 1978; à la fin de 1986, le "Peace Tax Fund" comptait 362 participants pour un montant de 107 545\$. Cette action se situe dans la lignée des luttes pour la reconnaissance du refus de participer à la guerre par objection de conscience. Beaucoup de pays reconnaissent maintenant ce droit à leurs

citoyens, mais il faut comprendre que ce "libéralisme" ne les empêche pas de mener de l'avant leurs projets belliqueux, puisqu'à notre époque et dans nos pays industrialisés, les guerres se livrent de moins en moins grâce à des fantassins et de plus en plus grâce à des armes sophistiquées; ces armes coûtent cher et si nous voulons empêcher nos gouvernements de poursuivre l'escalade, c'est là dans leurs sources de revenus qu'il faut les toucher. Si une proportion croissante de la population se montre déterminée à ne pas participer à l'effort de guerre de leurs gouvernements, ceux-ci ne pourront que s'incliner.

Comment détourner votre impôt pour la paix?

Pour l'année 84-85, nous avons estimé le total des dépenses militaires, directes ou indirectes, à \$10.488 milliards, ce qui comprend des dépenses de la part de divers ministères et organismes (les ministères de la Défense nationale, de l'Industrie et du commerce, des Services et approvisionnement, des Travaux publics; la Commission de l'énergie atomique, les Arsenaux canadiens Ltée, Canadian Commercial Corp., Defence Construction Ltd. et la Gendarmerie royale du Canada). Cela représente 9% du budget total du gouvernement.

Si vous désirez que votre impôt soit utilisé à des fins pacifiques, vous pouvez exercer votre droit à la liberté de conscience. En remplissant votre déclaration d'impôt cette année:

- 1) remplissez votre déclaration jusqu'à Solde dû, page 4;
- 2) retournez à Impôt fédéral net à payer, page 4;
- 3) calculez 9% de l'impôt fédéral net à payer;
- 4) faites un chèque pour ce montant, à l'ordre de "Fonds pour la paix";
- 5) faites une photocopie de ce chèque;
- 6) soustrayez ce montant du solde dû;



7) faites un chèque à l'ordre du Receveur général, pour le montant calculé au point 6;

8) envoyez ce chèque avec votre déclaration d'impôt, ainsi que la photocopie de l'autre chèque (à l'ordre de "Fonds pour la paix"), à votre Centre de données fiscales de Revenu Canada;

9) écrivez au ministre du Revenu pour lui expliquer ce que vous avez fait et pourquoi -- voir la proposition de lettre;

10) nous envoyer votre chèque pour qu'il soit déposé dans le compte du "Fonds pour la paix".

Voici une lettre-type pour vous aider à composer la vôtre. Il serait préférable que votre lettre ne soit pas une copie de celle-ci, mais qu'elle exprime d'une façon personnelle les raisons pour lesquelles vous désirez que vos impôts soient utilisés à des fins pacifiques.

Des copies de cette lettre peuvent être envoyées avec votre déclaration d'impôt à votre député et à d'autres membres du Parlement. Les lettres au ministre du Revenu et à tous les députés peuvent être envoyées franc de port (sans timbre) à la Chambre des Communes, Ottawa, Ontario, K1A 0A6.

Que peut-il vous arriver?

La réaction de Revenu Canada semble varier d'un bureau à l'autre et d'une année à l'autre. C'est pourquoi nous ne pouvons pas la prévoir avec exactitude, sur la base d'expériences précédentes. Cependant, voici ce qui s'est passé, de façon générale, au cours des trois dernières années.

Le ministre répondra à votre lettre. Il vous parlera sans doute de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales mis sur pied

Monsieur Elmer Mackay
Ministre du Revenu
Chambre des Communes
Ottawa
Ontario, K1A 0A6

Cher monsieur Mackay,

Je m'oppose, pour des raisons de conscience, à ce que mes impôts soient utilisés pour tuer, pour entraîner les autres à tuer, pour préparer la guerre, et pour toute dépense d'ordre militaire de façon générale. Puisque la Charte des droits et libertés, 1982, article 2(a), reconnaît mon droit à la liberté de conscience et religieuse, je demande que le gouvernement institue un "Fonds canadien pour la paix", dans lequel pourrait être versée la part de mes impôts normalement destinée à des fins militaires.

En attendant, j'ai envoyé cette part de mon impôt au mouvement "Nos impôts pour la paix", 5285 Aurèle, Saint-Hubert, Québec, J3Y 2E8, pour qu'il soit déposé dans un "Fonds pour la paix" qui vous sera transféré le jour où vous mettrez sur pied le "Fonds canadien pour la paix."

Pacifiquement vôtre,

Signature

par le gouvernement (et qui dispose d'un budget ridicule). Il vous parlera aussi des "fonctions à caractère humanitaire" remplies par les Forces armées. Il vous dira enfin que la modification de la loi de l'impôt concerne le ministre des Finances, et qu'en attendant, il faut payer ce qui est dû. Mais justement nous refusons d'attendre et de continuer à payer pour la guerre; répondez au ministre en lui disant cela.

Un avertissement final vous sera envoyé, réclamant le paiement pour une certaine date, après laquelle vous pourriez être saisi. Jusqu'à l'an dernier environ un sur quatre des cotisants au fonds de Conscience Canada a été touché par le Ministère du Revenu. Vous pouvez payer avant la date, en protestant, ou attendre la saisie.

S'il y a saisie, protestez, sur

la base du principe de "procédure et saisie déraisonnables". Vous pouvez entrer en communication avec notre mouvement, si cela se produit, et nous vous mettrons en contact avec des avocats membres de notre comité légal. Si vous le désirez, nous pouvons aussi vous remettre la portion de vos impôts que vous avez versée dans le "Fonds pour la paix".

Conscience Canada a déjà entrepris des démarches légales pour faire établir le droit de refuser de payer l'impôt militaire; ce mouvement recueille actuellement des fonds pour aller en Cour Suprême faire confirmer ce droit, à partir de la nouvelle Constitution canadienne qui à l'article 2-a reconnaît la liberté de conscience; en conséquence, les intérêts générés par notre "Fonds pour la paix" seront transférés à Conscience Canada pour cette longue bataille légale qui coûtera des dizaines de milliers de dollars.

Les personnes qui ne paient pas d'impôts, ou qui ne peuvent les retenir parce qu'ils sont retirés à la source, peuvent participer activement à la campagne en signifiant par écrit aux ministres de la Défense et du Revenu leur désaccord sur le fait qu'on utilise leur argent pour la guerre contre leur volonté, exigeant leur droit à l'objection de conscience et en demandant la création d'un "Fonds canadien pour la paix" comme alternative à l'impôt militaire. On peut signaler aussi ce désaccord sur les rapports d'impôt. L'important est de manifester sa volonté ferme de participer à la paix. Il est enfin possible de soutenir l'action de "Nos impôts pour la paix" de la manière signalée plus bas.

Pour nous aider

Peuvent être membres du mouvement toutes les personnes qui:

a) s'engagent, dans la mesure du possible, à verser dans le "Fonds pour la paix" la part de leurs impôts fédéraux qui sert normalement aux dépenses militaires directes ou indirectes;

b) versent une cotisation annuelle de 10\$ ou plus.

Sont considérés comme sympathisants toutes les personnes qui:

a) souhaitent qu'il soit possible, au moment de remplir le formulaire d'impôt fédéral, de pouvoir verser la part normalement dévolue aux dépenses militaires directes et indirectes dans un "Fonds canadien pour la paix" créé par le gouvernement et administré par un comité de citoyens responsables;

b) acceptent de verser une cotisation annuelle de 5\$ ou plus. Il serait certainement souhaitable que s'établissent un peu partout au Québec des groupes d'action qui fassent la promotion de cette action non violente.

On peut entrer en communication avec le mouvement en écrivant à Nos impôts pour la paix, 5285 Aurèle, Saint-Hubert, Québec, J3Y 2E8.